Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 035-213500762-20260212-222026-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 3 février 2026 Nombre de Conseillers en exercice : **26**
L'An deux mil vingt-six, le 9 février à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de CHAVAGNE, légalement convoqué, conformément à l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur René BOUILLON, Maire.

Présents : René BOUILLON, Liliane GRASLAND, Carole LEGENDRE, Thierry RENOUX, Françoise JOULAUD, Bruno TAKORIAN, Valérie EUN, André CROCQ (à partir de la question n°3), Bertrand PIQUET, Danièle ESNAULT, Corinne FOUCAULT, Elisabeth SCHENREY, Pascale LE MASSON, Pierre CHAPON, Gwénaëlle GUILLET, Cyril GUERILLOT, Mathieu WIDLOECHER

Excusés : Arnaud BOISIVON, Alborz NIKZAD, Janine LE GOFF, Claude MÉTAYER, Yannick PONT, Hélène AMOURIAUX-PICARD, Malik RABAULT, Nicolas LE BERDER, Thierry STEPHAN

Secrétaire de séance : Pascale LE MASSON

Procurations : Arnaud BOISIVON à René BOUILLON, Janine LE GOFF à Pascale LE MASSON, Hélène AMOURIAUX-PICARD à Elisabeth SCHENREY, Nicolas LE BERDER à Bruno TAKORIAN

22/2026 – DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 FEVRIER 2026
BUDGET PRIMITIF 2026 - ÉCOLE PRIVÉE SAINTE-ANNE - SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS - VOYAGES ET SÉJOURS ÉDUCATIFS

Monsieur Thierry Renoux, Adjoint aux Finances, expose :
Le Conseil municipal est invité à approuver la demande de subvention suivante pour des séjours éducatifs, à savoir :

➢ pour les voyages et séjours éducatifs :
- → 14,75 € par élève pour l'École Élémentaire
- → 9 € par élève pour l'École Maternelle

qui seront versées au compte OGEC CMB Le Rheu n°0132544184406 uniquement sur présentation de factures acquittées par les écoles.

VOYAGES ET SEJOURS EDUCATIFS	MONTANT
École Primaire Privée : 99 élèves x 14,75€ =	1 460,25€
École Maternelle Privée : 78 élèves x 9,00€ =	702,00€
TOTAL	2 162,25€

Toutes les dépenses supérieures aux crédits ouverts pourront faire l'objet d'un versement d'une participation complémentaire à concurrence de 29,50€ par élève en élémentaire et 18€ par élève en maternelle sur présentation de factures acquittées.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :
- ➢ **APPROUVE la proposition ci-dessus.**

Pour extrait conforme
Certifié exécutoire
A Chavagne, le 10 février 2026

Le Maire,
René BOUILLON

MAIRIE DE CHAVAGNE (Ille-et-Vilaine) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La secrétaire de séance,
Pascale LE MASSON